CONSEIL MUNICIPAL 2 AVRIL 2024 à 20 H 00

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Martine PERROT, Maire.

Présents :

Mesdames Adeline AUBRY, Aude CHOGNARD, Annie COMPAGNONI, Frédérique MULLER, Martine PERROT, Marlène RAMEL, Messieurs Jérôme JOLY, Christophe MARMET, Maurice TOURNERET,

Excusés : Mathieu PERROT, Alain TRONCIN Secrétaire de séance : Marlène RAMEL

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 mars 2024
- Vote des budgets communal et forêt
- Vote des taxes
- Demandes de subvention
- Informations diverses
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mars 2024

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du conseil municipal du 19 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Vote des budgets communal, forêt, assainissement

Madame le Maire présente les deux budgets pour 2024, à savoir :

le budget communal

le budget forêt

Elle rappelle que ceux-ci sont scindés en deux parties : Dépenses et Recettes pour les postes respectifs «Fonctionnement» et «Investissement». Les divers documents ont été remis aux participants.

Madame le Maire fait une présentation de ces budgets en indiquant, pour chaque poste, ce qui avait été prévu pour 2023, ce qui a été réalisé et les propositions 2024 soumises à l'approbation du Conseil.

Au cours de cette présentation, Madame le Maire donne les informations complémentaires en tant que besoin et répond à toutes les questions que peuvent susciter ces projets de budget

Décisions :

 BUDGET COMMUNAL :
 DEPENSES
 RECETTES

 Fonctionnement :
 161 226,00 €
 171 808,14 €

 Investissements :
 85 859,74 €
 85 859,74 €

 Excédent
 10 582,14 €

Madame le Maire soumet au vote le budget communal primitif. Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2024 et reconnaît un excédent de fonctionnement de 10 582,14 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % de la section (à l'exception des dépenses du personnel). Le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.

 BUDGET FORET :
 DEPENSES
 RECETTES

 Fonctionnement :
 207 717.00 €
 762 217,26 €

 Investissements :
 147 447,42 €
 147 447,42 €

 Excédent
 554 500,26 €

Madame le Maire soumet au vote le budget forêt primitif. Le Conseil adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2024 et reconnaît un excédent de fonctionnement de 554 500,26 €. Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % de la section (à l'exception des dépenses du personnel). Le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.

- Vote des taxes

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanisme d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, elle propose de maintenir les taux de l'année précédente.

Suite à l'exposé du Maire, le Conseil décide, à l'unanimité, le maintien des taux pour l'année 2024 :

- Taxe habitation 7.72 %

- Taxe foncière (bâti) 21.83 %

- Taxe foncière (non bâti) 5.70 %

Ce qui engendrera un produit attendu de 34 869 € pour la commune.

Demande de subvention

Madame le Maire fait part de demandes de subvention.

Après avoir pris connaissance des demandes, le conseil décide, à la majorité, d'allouer une subvention de :

- 100 € au Souvenir Français
- 100 € à l'amicale des Maires-Un coeur Ukraine
- 100 € à l'amicale des donneurs de sang
- 200 € à OncoDoubs
- 100 € à la Clique du Plateau
- 100 € à l'Association des Anciens Combattants
- 100 € au club du 3^{ème} âge

- Informations diverses
- Questions diverses

Vérification poteaux et bouches d'incendie

La vérification des extincteurs sera effectuée le mercredi 3 avril 2024.

Demande de Aude CHOGNARD

Aude CHOGNARD souhaite refaire les abords devant le magasin de la chèvrerie en enlevant l'herbe pour le remplacer par du tout venant. Concernant une partie de la voie publique, elle souhaite avoir l'autorisation du Conseil.

Accord du Conseil à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 h 30.